

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 25 MARS 2011

Etaient présents :

- directeur : Dominique Fina
- équipe enseignante : Nathalie, Charlotte, Aurélie, Clotilde, Nicole, Valérie
- représentant des animateurs : Grégory
- représentant de la Mairie :
- coordinatrice : Mme Mallet
- parents d'élèves : Céline Perrodeau, Arnaud Lepoix, , Isabelle Welnovski, Thierry Djikine, Chloé Colarossi, Mariam Traore, Nadia Mzili, Valérie Roucher

1- Cantine, interclasse et goûter

Les parents d'élèves ont demandé, par écrit à Mme « Emo », de la CAS, l'attribution à l'école Christiani d'un deuxième animateur titulaire pendant l'interclasse, Le Centre de Loisir et le Goûter. Cette demande ne fait que régulariser la situation car dans toutes les autres écoles du 18eme arrondissement il y a deux titulaires.

Chloé Colarossi, qui a rédigé la lettre n'a reçu à ce jour aucune réponse.

M. Fina a reçu une promesse orale de la part de Mme Beauvon, adjointe de M. Marti de la CAS, que l'école Christiani serait dotée d'un deuxième animateur titulaire à la rentrée prochaine.

Le « problème » que peut rencontrer l'école Christiani, c'est que ce titulaire veuille travailler avec des enfants handicapés le mercredi, dans le centre à parité de l'école.

Mais quoi qu'il arrive, le nombre d'enfant accepté au Centre le mercredi n'augmentera pas, il faut 8 animateurs pour 15 enfants valides et 15 enfants handicapés.

Goûter « récréatif » :

Plusieurs enfants se sont fait mal, et dernièrement le cas d'un enfant qui s'est fait mal juste avant l'arrivée de sa mère, qui n'a donc pas été prévenue s'est encore produit. Le processus habituel est toujours de prévenir les parents pour les bobos. Et avant les parents le SAMU si cela paraît plus grave.

Cantine :

- Un problème avec une animatrice de la cantine qui criait trop sur les enfants a été rencontré par plusieurs enfants, et donc parents. M. Fina en a entendu parlé et est allé discuter avec cette animatrice. Le problème semblerait être réglé désormais.
- Un problème de facturation a été rencontré à plusieurs reprises par une famille. M. Fina a répondu qu'à chaque fois il a fait le nécessaire auprès de la Caisse des Ecoles pour régulariser la situation.
- La mise en place de « Facil Familles » par la mairie a été évoquée. Le 18ème arrondissement était le dernier à gérer le goûter et la cantine au jour le jour. Désormais, avec Facil Familles, nous voilà dans la même configuration d'inscription que les autres arrondissements : par trimestre. Pour les parents, le système paraît beaucoup moins souple. Pour les enseignants, rien n'est facilité car il faut tout de même pointer combien d'enfants mangent à la cantine et restent au goûter. Pour les directeurs d'école aussi, c'est toujours aussi compliqué car il faut compter les effectifs. En revanche, M. Fina assure que si un enfant est inscrit 1, 2 ou 3 fois par semaine, il laisse la liberté aux parents de choisir les jours. Enfin il semblerait tout de même que cette informatisation de la facturation permettrait de changer de tarification en cours d'année, et qu'elle permettrait de tout régler d'un coup, les factures correspondantes à toutes les activités et à tous les enfants d'une même famille. Encore faut-il pouvoir avoir Internet ont souligné des parents d'élèves, à juste titre.

2- Demande de travaux

La liste de demande de travaux n'a pas beaucoup changé depuis le dernier Conseil d'Ecole, excepté pour la pose de baguettes de bois et de panneaux pour l'affichage dans la classe.

A ce jour, la liste des demandes est la suivante :

- pose de panneaux d'affichages et de baguettes pour afficher les travaux des enfants dans la bibliothèque,
- pose de gaine de protection sur les extincteurs,
- pouvoir ouvrir plus de fenêtres dans les classes, avec une sécurité,
- pose d'étagères dans les classes
- possibilité d'éteindre toutes les lumières de la loge, ou au moins d'établir des détecteurs de présence. Mme Mallet a demandé à la Cas de faire quelque chose, et on lui a répondu que c'était les nouvelles normes. M. Fina aimerait qu'on lui explique. Il faudrait voir comment cela se passe dans les autres écoles nouvelles de la Ville de Paris.
- pose de rayonnage dans les sous-sols,

- réparation de la fontaine de la cour du Rez de Chaussée. L'eau des toilettes est chaude pour les enfants qui veulent boire.
- Intervention sur le sol dont le revêtement se bombe (il y a eu des accidents). Isabelle Welnovski propose qu'on fasse un courrier à la Cas avec la photocopie des déclarations d'accidents des enfants. Grégory a entendu à la CAS que cette cour va être refaite : quand ?
- Pose de protection sur l'arrête du banc en ciment de la cour du bas, très dangereuse,
- Réparation des protections autour des jeux de la cour du haut, qui se décollent. A propos de ces jeux, Natalie estime que ce sont de jeux pour des petits de crèches et qu'ils ne sont pas adaptés aux petites sections qui du coup inventent des jeux dessus beaucoup plus dangereux.

Une visite des architectes (de la ville ?) devrait se faire en avril ou mai, l'occasion de reparler de tout cela avec eux.

3- Calendrier des actions prévues

- Le carnaval est prévu le 2 avril au matin, avec la participation encore une fois de l'orchestres « Muluketu ». Ils sont rémunérés 500 euros, payés par la coopérative. Le système de cordelette autour des enfants quand on est dans la rue est remis en cause car il y a eu des échauffements de peau l'année dernière et de plus la corde était très tendue juste au niveau du cou des enfants. Comment faire pour retenir les enfants et en même temps faire que le cortège avance. Il se peut qu'on essaie cette année deux cordes, de chaque côté du cortège. Certains parents souhaiteraient que le cortège soit plus long, mais les enfants fatiguent tout de même très vite. Une proposition de boissons et gâteaux après le défilé a été émise, mais le temps est trop court pour pouvoir mettre cela e place. M. Fina n'est pas contre une autre action « festive », un autre jour.
- Une sortie à la Halle Saint-Pierre est prévue pour les deux classes de Moyens, en avril pour Charlotte (qui ne croyait pas rester jusqu'à la fin de l'année mais qui reste finalement), en mai pour Clothilde.
- Une sortie Atelier sur une journée à la cité de la musique les 10 et 14 juin pour les classes de Grands,
- Une sortie à la ferme du parc de Saint-Cloud en fin d'année pour les Petits et une des classes de moyens.

- L'action « Courir à la Maternelle continue cette année, toujours sur le même procédé, aller courir dans les parcs du quartier (Serpollot), du 28/04 au 23/05.

- La Kermesse aura lieu le 18 Juin. Une réunion de préparation avec a été décidée le 6 juin.

- La réunion pour les parents dont les enfants rentrent à la Maternelle l'année prochaine est fixée au 24 juin.

4- Sectorisation de Christiani pour les entrées en CP

La Mairie a fait une dérogation pour que certains enfants de Christiani et de André del Sartre aillent à l'école élémentaire de Richomme, au lieu de Clignancourt et Foyatier auparavant. Ceci est dû à un trop grand nombre d'élèves par rapport à la capacité d'accueil des écoles Clignancourt et Foyatier. Les élèves concernés à Christiani sont ceux qui habitent sur le Boulevard Barbès, et aux n° 3, 3bis, 5, 5Bis et 7 de la rue Christiani (à l'exception des fratries). 11 enfants étaient concernés. Apparemment, entre les déménagements, les autres dérogations et les inscriptions dans le privé, seuls 7 enfants seraient maintenant concernés . M. Fina et la directrice de l'école Clignancourt ont bon espoir et espèrent faire passer tout le monde cette année à Clignancourt.

Les parents sont allés manifester leur mécontentement à la mairie, reçus par M. Dariulat. Ils étaient avec les parents de l'école André del Sartre, qui apparemment ont été très vindicatifs même à l'encontre des parents de Christiani,

Mais le problème du changement de sectorisation va se poser pour l'année prochaine. Seraient concernés par le changement de sectorisation : tous les habitants de la rue Christiani, tous ceux de la rue Myrha et du boulevard Barbès.

Une réunion est fixée au 29 Avril avec M. Dariulat à la mairie. Il n'y aura pas de réponse avant. Du coup, une réunion de préparation à cette réunion est fixée au 7 avril à l'école à 17h30, avec M. Fina et tous les parents souhaitant y participer. La réunion à la Mairie ne doit compter que deux représentants des parents d'élèves de l'école (et M. Fina).

Une pétition circule pour essayer d'enrayer le processus.

Certains parents évoquaient la possibilité d'aller à Richomme si les enfants étaient nombreux à y aller. Le problème cette année, c'est que la mairie a voulu anticiper le problème du manque de place en nommant des gens, alors qu'avant, c'était les premiers arrivés les premiers servis.

5- Demande de classement « ZEP »

Aucune réponse suite au courrier envoyé par les parents d'élèves à l'Académie de Paris en début d'année scolaire a été émise.

Le problème devient ancien, la demande aussi.

Il faudrait continuer les actions des parents d'élèves.

On a évoqué l'idée de faire une lettre par semaine à l'Académie.

6- Questions diverses

Effectifs de l'année prochaine

58 petits sont admissibles pour l'année prochaine . Cela fait 29 élèves par classe.

Nathalie a voulu alors évoqué les point suivant :

Remplacement des ASEM

Il y a 4 ASEM dans l'école qui dépendent de la CAS (Circonscription des Affaires Scolaires).

Le nombre d'ASEM est défini par la règle suivante : 1 ASEM par classe de petits et $\frac{1}{2}$ ASEM par classe de moyens et grands. Cette règle est définie par la mairie de Paris. Depuis la rentrée, il y a eu de nombreuses absences dues à des arrêts maladie, des RTT, des formations.

Une ASEM n'est jamais remplacée quand elle est absente en RTT. Les RTT peuvent être pris tous les jours de la semaine, et pas spécifiquement le mercredi. Charlotte n'a plus d'AEM depuis des mois dans se classe.

Les parents d'élèves demandent à voir le tableau de présence des ASEMS sur l'année, pour pouvoir, encore une fois, justifier un courrier de requête de plus de remplacements d'ASEMs à la CAS !

Reglement des horaires scolaires :

Le cas d'un papa venant chercher son enfant sans prévenir en dehors des horaires d'ouverture de l'école et sur le temps scolaire a été évoqué car il y a eu mécontentement de la part de M. Fina et du père en question. M. Fina souhaite que le règlement à propos des horaires de l'école soit respecté, à l'exception des rendez-vous précis nécessitant une dérogation à ces horaires durant l'année.

